

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU COLLÈGE

## LE DÉPARTEMENT DISTRIBUE 6 100 GILETS DE SÉCURITÉ AUX NOUVEAUX INSCRITS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

En 2014, dans le cadre de sa politique de sécurisation des transports scolaires, le conseil départemental de la Manche a rendu obligatoire le port du gilet de sécurité pour tous les élèves usagers d'un circuit de transport scolaire ou d'une ligne régulière du territoire. L'objectif de cette dotation est de renforcer la visibilité des élèves transportés et donc leur sécurité lors de leurs déplacements domicile-école, notamment sur leur trajet entre leur domicile et leur point d'arrêt de car. Bien que depuis 2017 le Département ne soit plus compétent sur les transports, la décision a été prise cette année à nouveau de distribuer 6 100 gilets destinés aux nouveaux inscrits pour un budget de près de 10 000 €.



**MARC LEFÈVRE**  
Président du conseil  
départemental de la Manche

**vous convie à la remise de gilets de sécurité aux nouveaux élèves usagers des transports scolaires,**

[Le vendredi 8 novembre 2019 à 10h au collège Saint-Exupéry de Sainte-Mère-Église](#)

### CONTACTS PRESSE

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Alexandra de Saint Jores**  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr

**Alice Streiff**  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
alice.streiff@manche.fr